



Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 13 décembre 2019

DEBAT GENERAL SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

M. COUNIL. Je me limiterai au débat général, sans entrer dans le détail des propositions puisqu'un temps y sera consacré.

Au sein de l'assemblée, les débats se suivent et se ressemblent malheureusement au fil des ans – « malheureusement », parce que nous aurions pu espérer atteindre une forme de stabilité, voire de sérénité après avoir vécu pendant vingt ans des changements institutionnels en rafale. Je rappelle la création de l'APA, les transferts de charges, l'acte II de la décentralisation. Un rapport qui nous a été transmis sur ce thème permet de mesurer à quel point l'impact a été fort pour nos collectivités. Je rappelle encore la suppression de la taxe professionnelle, la loi NOTRe. Autant de réformes que nous avons parfois dénoncées, parfois soutenues en fonction de la couleur politique des gouvernements qui nous ont présenté ces propositions. J'ai l'impression que ce fut à chaque fois un marché de dupes. On nous a donné plus de responsabilités, parfois un peu moins, en tout cas, à chaque fois, cela s'est traduit par moins d'autonomie pour les Départements.

Aujourd'hui, le Gouvernement gravit une marche en nous retirant toute autonomie fiscale et en coupant ce lien fort entre une collectivité locale dirigée par des femmes et des hommes élus sur les territoires et les citoyens qu'ils représentent. L'un de ces liens passe par l'impôt. L'impôt n'est pas un gros mot comme cela semble être le cas dans la bouche de bien des gens et qu'ils voudraient voir disparaître. L'impôt signifie redistribution, solidarité entre les femmes et les hommes, entre les territoires. En nous retirant la capacité à lever l'impôt, on nous retire la capacité à être autonomes.

Nous en revenons toujours à cette question : le maintien de l'échelon départemental n'est-il pas remis en cause ? Au cours des années passées, nous avons beaucoup débattu ce sujet. Un temps, d'aucuns ont pensé que l'on pouvait supprimer les Départements. Peut-être était-ce une erreur. À d'autres moments, certains ont pensé que les élus pourraient siéger à la fois au Département et à la Région. Je pense que c'était également une erreur. J'ignore vers quoi nous nous dirigeons, mais je pense que des personnes décident pour nous, et ce depuis assez longtemps.

Malgré la décentralisation de 1982, la technostructure de l'État reste profondément centralisatrice. Tel est l'héritage de la construction de la France dès l'époque médiévale où l'on a cherché à concentrer au maximum les pouvoirs à Paris en réduisant à chaque fois les pouvoirs locaux. Malgré les proclamations, malgré le fait que la Constitution inscrive dans son préambule que la République est décentralisée, les élus locaux se battent en permanence pour garder leurs pouvoirs, leurs responsabilités, leur autonomie face, je ne dirai pas aux élites ou au Gouvernement, mais à une sorte de technostructure présente à la tête de l'État qui veut garder ses pouvoirs, son pouvoir. Je pense aussi que beaucoup de choses se décident à Bercy. La suppression de la taxe d'habitation, par exemple, n'est pas tombée du ciel parce que le Président Macron en a eu l'idée mais en raison d'une volonté forte du ministère des Finances de tout décider, notamment des moyens alloués aux collectivités locales. C'est ce qui se produira pour les Départements. Nous ne pourrons plus jouer sur le levier de l'impôt. Nous percevrons une fiscalité indirecte qui nous sera transférée mais sur laquelle nous n'aurons aucune prise car elle est tributaire du contexte macro-économique ou de dotations qui sont liées aux décisions du Parlement, de l'État, du Gouvernement, sans compter le marché de dupes qu'est le Pacte de Cahors que nous avons signé. Mais avons-nous véritablement le choix ? Cela dit, à ne pas le respecter, nous perdrons moins d'argent que de ne pas l'avoir signé. C'est l'aberration de ce dispositif.

Oui, peut-être le débat d'orientation budgétaire aurait-il pu être plus serein. Pourtant, des efforts de gestion du Département ont été accomplis. Personne ne peut le nier. La maîtrise des frais de fonctionnement est réelle. Il y a une

quinzaine d'années, je me souviens avoir insisté sur le fait que la Sarthe était l'un des Départements les plus endettés de France. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Des efforts de gestion ont été réalisés et une grande rigueur a été appliquée. Les Sarthois y ont contribué. Ils l'ont vécu à travers une progression assez forte des impôts locaux que vous avez décidée après avoir annoncé, lors des élections, que les taxes ne seraient pas augmentées.

Que faire aujourd'hui ? Ce sera le sujet du débat, certes, mais le plus important est de savoir de quelles marges de manœuvre nous disposons car elles ne se dessinent pas clairement. En matière de dépenses de fonctionnement, nous sommes liés par les différents éléments que j'ai évoqués. S'agissant de l'investissement, nous pourrions aller plus loin dans la mesure où nous nous sommes désendettés et que les taux des prêts sont très bas. La ville du Mans vient de contracter un prêt à 0,16 %, ce qui est intéressant lorsque l'on sait que l'inflation est à 2 %. Pour autant, pouvons-nous relancer la machine à emprunter alors que pèse une incertitude sur nos dépenses de fonctionnement ? Nous n'y voyons pas très clair. Il est assez terrible dans le cadre d'un DOB de ne pas avoir de visibilité. Je crains que nous ayons l'an prochain, puis l'année suivante, le même débat que cette année si les Départements ne retrouvent pas leur autonomie.

Je reviens d'un mot sur la question : faut-il ou non soutenir l'université ? Pour notre part, nous le pensons. Vous nous répondez que nous sommes inconséquents puisqu'il s'agit d'une responsabilité de l'État mais je remarque que nombreuses sont les politiques au titre desquelles nous compensons les manques de l'État.

J'ai lu tout ce qui a trait à la démographie médicale qui, me semble-t-il, n'est pas de la compétence directe du Conseil départemental. Pourtant, nous nous engageons. Pourquoi nous engagerions-nous sur un dossier et non sur un autre alors que l'université, à la fois sur la question médicale et en termes de rayonnement, est un élément central de la politique des collectivités locales ?

Sur la question des 80 km/h, vous nous reprochez d'avoir changé de position. Pour ma part, j'ai très clairement exprimé depuis le début que j'étais contre le retour aux 90 km/h. Je ne pense donc pas qu'il y ait inconséquence de notre part, puisque, depuis le début, nous sommes un certain nombre à avoir indiqué que nous souhaitons le maintien des 80 km/h sur les routes départementales sarthoises.

M. COUNIL. Monsieur le Président, je ne suis pas certain que vous ayez été très attentif à mon propos. Je n'ai pas dit qu'il fallait obligatoirement relancer l'investissement. C'est la conclusion que vous en avez tirée. J'ai indiqué que l'on pouvait s'interroger sur la possibilité d'aller plus loin lorsque les taux d'intérêt sont très faibles mais que, dans le même temps, la situation instable de nos finances, conséquence des décisions de l'État, obligeait à nous interroger. Je crois que vous avez entendu ce que vous vouliez entendre.

Par ailleurs, je ne comprends pas la nécessité de toujours comparer les collectivités. Je suis élu de la ville et de la métropole, mais d'autres collègues ne le sont pas. Je ne comprends donc pas la raison de telles comparaisons. Chaque collectivité a ses contraintes, ses politiques. Le taux de réalisation du Département est, certes, bien meilleur, mais j'invite chacun à se reporter à la décision modificative du budget où nous annulons beaucoup de crédits parce que nous savons que nous ne serons pas en mesure de les réaliser, ce qui permet d'améliorer de manière un peu artificielle le taux de réalisation. Nous sommes parfois confrontés à une autre difficulté : en fin d'année, beaucoup d'entreprises n'envoient plus les factures aux collectivités pour être payées parce qu'elles préfèrent les reporter sur l'année suivante pour des raisons fiscales, par exemple, ce qui vient diminuer d'autant nos taux de réalisation. Aussi, il n'est pas toujours sain de procéder à des comparaisons. Le taux de réalisation du Département est bon. Nous siégeons aujourd'hui au Département, nous pouvons nous en contenter ce matin.

COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Mme COZIC-GUILLAUME. Je reviens à la RD 92. Dans le cadre du DOB, est inscrite la partie entre le carrefour de Beauséjour et le carrefour du Cormier. Or dans le schéma régional, la partie RD 92, à l'intérieur du circuit, jusqu'au carrefour du Frêne a été validée. Les études ont-elles été entreprises jusqu'au carrefour du Frêne et la partie entre le carrefour Cormier et le carrefour du Frêne sera-t-elle inscrite au DOB 2021 ?